

Une université jésuite en Belgique : pourquoi et comment? Une tâche difficile mais essentielle

Yves Poulet, Beyrouth, Janvier 2015

L'identité jésuite d'une institution universitaire se vit, se noue dans un contexte. Je souligne deux éléments de ce contexte. Premièrement, le paysage universitaire belge impose à cette identité certaine contrainte en contrepartie d'un financement quasi intégral par les pouvoirs publics. Ainsi, notamment, notre université ne peut sélectionner ses étudiants, doit respecter nombre de balises dans les programmes qu'elle offre, suivre certaines procédures dans l'engagement de ses collaborateurs et souscrire à des collaborations tous réseaux confessionnels et non confessionnels confondus. Secondement, l'université de Namur vit l'absence d'une relève académique jésuite et une appartenance multi confessionnelle de ses membres même aux plus hauts postes et dispose d'organes autonomes sans dépendance hiérarchique avec la compagnie de Jésus.

Dans ces conditions, l'identité jésuite si elle n'est pas simplement un 'brand name' doit représenter un souffle porteur dans nos missions d'enseignement et de recherche. Elle n'est pas un donné mais doit se construire dans un dialogue fragile, qui à tout moment peut-être interrompu, entre deux institutions : la Compagnie et l'Université qui doivent se reconnaître mutuellement et respecter l'autonomie du partenaire. Pour ce faire, il importe de maintenir des lieux de reconnaissance symbolique de cette identité (un logo, une charte), mais au-delà des lieux de présence réelle, qui témoignent dans notre université de cette volonté de faire vivre cette identité comme une différence au sein du monde universitaire. La tâche exigeante et sans cesse renouvelée d'obtenir l'adhésion des membres de la communauté universitaire à cette identité est une gageure que les deux partenaires doivent relever ensemble.

Notre réflexion s'ancre dans une affirmation forte. Il n'existe pas « une » université jésuite mais autant d'institutions certes collaborant mais se mouvant dans des contextes différents et c'est dans le travail jamais achevé de traduire des valeurs communes en s'adaptant elle-même aux personnes, à l'environnement culturel et réglementaire que chaque institution spécifie ces valeurs. Il nous paraît donc important de dire un mot de ce contexte universitaire, européen d'abord, de la fédération Wallonie/Bruxelles ensuite pour comprendre comment l'université de Namur (Unamur) vit son identité jésuite.

Un double contexte européen et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

En ce qui concerne le contexte universitaire européen d'abord, il est marqué par deux caractéristiques : la neutralité éthique et la normalisation des programmes. Comme le notait Jérôme VIGNON, lors du colloque de la FUCE de Rome il y a deux ans: « *les responsables politiques n'ont pas agi dans un vide. Ils ont aussi accompagné un mouvement culturel de « neutralité éthique ». Ce mouvement ne reflétait pas seulement l'affirmation grandissante de l'individu, mais privilégiait, avec cette affirmation une forme d'indifférence à l'égard des convictions éthiques plutôt que la reconnaissance du pluralisme des cultures où ces convictions se manifestent* ». Au-delà, frappe –et le dogme de l'espace unique européen peut le justifier- la volonté de normaliser l'offre d'enseignement universitaire (Cf. la déclaration de Bologne) et, ce qui en dérive, la volonté de pouvoir comparer les « performances » des institutions : le *ranking* des institutions et des personnes est ainsi promu.

La politique de la Fédération Wallonie Bruxelles, telle qu'elle a été redessinée récemment, s'inscrit dans cette double perspective. Elle continue à proclamer l'autonomie des établissements d'enseignements supérieurs et la liberté académique mais inscrit désormais celles-ci dans une relative obligation de coopération tous réseaux confondus et chapeaute l'ensemble d'une administration dont certains peuvent craindre l'omnipotence sur bien des aspects de l'enseignement. Cette soumission peut se justifier à partir du moment où le financement public va tant aux institutions dites 'libres' qu'à l'enseignement dit officiel et contraint, ce qui n'est que normal, à des obligations de service public en échange de la manne financière publique.

Il ne peut donc être question de 'sélectionner' les arrivants en fonction de certains critères et l'écart avec les programmes d'enseignement des voisins et concurrents ne peut-être que minime. Quant à la sélection de nos membres, elle s'opère certes pas uniquement mais de plus en plus sur des critères proclamés purement objectifs qui ont surtout pour but de renforcer le « *ranking* » de notre institution. Le « *ranking* » tant individuel qu'institutionnel devient de plus en plus le point de comparaison déterminant l'attractivité en particulier internationale de nos établissements pour les étudiants mais surtout pour le corps enseignant de notre université.

Quelle place encore pour l'identité jésuite ?

Quelle place peut donc encore avoir l'« identité jésuite » de notre université dans ce contexte? Traditionnellement, la compagnie était le pouvoir organisateur de notre université et ses membres jésuites y tenaient des rôles clé. Les exigences de la réglementation donnent dorénavant au Conseil d'administration ce rôle et le

nombre sans cesse décroissant de personnel jésuite interdit une culture ‘naturelle’ et ‘sans mot dire’ de cette identité, ce que j’appellerai : une « transmission par capillarité ». L’université dans son appellation : Université de Namur, elle-même, ne fait plus référence à son origine jésuite et même catholique.

Quelle marge de manœuvre nous reste-t-il dans ce contexte pour souligner ce qui risque de n’être bientôt plus qu’un héritage du passé ? Mon sentiment sur ce point est loin d’être pessimiste à condition que nous puissions fonder, sur l’autonomie de notre université, sa volonté d’incarner les valeurs de son identité, sans prendre cette identité pour un acquis mais comme un point de départ ou plutôt une référence présente dans un questionnement toujours renouvelé.

Notre université est pleinement autonome, c’est par la force de cette autonomie qu’elle doit fonder son adhésion aux valeurs de l’identité jésuite et accepter, par la vertu du dialogue avec la compagnie, de pouvoir faire vivre ces valeurs qui ne peuvent être des mots creux, l’identité jésuite serait alors vécue comme un simple « *brand name* », mais des mots-porteurs, des cibles, qui obligent à s’interroger sans cesse sur les moyens de les comprendre et de les vivre dans un contexte toujours changeant. C’est également dans cet esprit que se situe le préambule de la « Déclaration d’engagement réciproque entre la Compagnie de Jésus et l’Université de Namur ». Le nouveau texte rappelle en effet cette autonomie, abandonne le qualificatif désuet et impropre de Compagnie de Jésus, Pouvoir organisateur au profit de celui de « partenaire fondateur », les deux partenaires se portant « garants de l’identité jésuite de l’université ». **L’identité n’est donc pas un donné ; elle est source d’un questionnement où l’université accepte de se donner les moyens à la fois de ce questionnement et de se laisser questionner.** L’engagement est fragile. Il est sans cesse à renouveler, à réfléchir et, le cas échéant, cette réflexion pourrait conduire à constater une *rupture*.

La décision de s’engager ne peut être le fait de la seule autorité universitaire que représentent le Recteur et au-delà les organes de décision de l’institution, même s’ils en sont les premiers garants et se doivent de conduire la réflexion. Elle doit être le fait de la communauté universitaire.

Quelle signification donner à cette identité ?

Récemment interrogé par l’assemblée générale de notre université, le Révérend Père Provincial énumérait les mots-clés des valeurs jésuites, longuement développées par les discours des RP KOLVENBACH et NICOLAS: « *Cura personalis, a priori favorable, magis, discernement, finalité pour l’Autre, souci de la réalité et créativité* ». L’énumération est facile. Ces valeurs sont déclinées dans notre

Charte. Cette Charte affirme en effet notre « *héritage humaniste et jésuite* » qui se traduit, selon ce même texte, « *par une ouverture confiante au monde et une attention à l'homme. Dans un esprit de promotion de la Justice, elle accorde un souci particulier à ceux que l'histoire humaine a rendus pauvres, fragiles et opprimés. Au sein de la Communauté universitaire, l'attention à l'homme se vit dans le respect, la confiance et la reconnaissance de la contribution de chacun à l'œuvre commune.* ». La proclamation est bien là. Mais...

Plus difficile, comme le notait le R. P. Provincial, est de donner à chacune de ses valeurs un sens tant dans la conduite de notre enseignement ou de notre recherche que dans la conduite des hommes et femmes qui constituent notre communauté. En 2014, notre communauté a renouvelé son engagement d'approfondir les valeurs inscrites dans la Charte, et ce en lien avec son identité jésuite : « *La pédagogie universitaire d'inspiration jésuite continuera à être mise en lumière et en acte* ». Des « *recherches interdisciplinaires en lien avec la tradition humaniste jésuite* » seront poursuivies et développées. « *La collaboration avec le réseau des collèges mais surtout des universités jésuites est encouragée.* ».

Concrètement, la recherche de la mise en lumière et en acte de notre identité doit nous amener à nous poser la question de notre différenciation par rapport aux universités qui nous entourent. En creux de notre action tant d'enseignement que de recherche, doivent apparaître ces valeurs qui éclairent les missions de toute université. Affirmer l'identité jésuite ne consiste pas à demander aux membres de notre communauté de faire autre chose que leurs collègues d'autres universités, à savoir éduquer afin de former des acteurs sociaux critiques et responsables et de développer des recherches d'excellence mais de proposer institutionnellement une réflexion sur la mise en œuvre et en acte de ces missions et des moyens concrets pour réaliser de telles missions, en renvoyant notre communauté à des questions. J'en pointe quelques-unes.

Ainsi si les institutions jésuites sont appelées à promouvoir la Justice, posons-nous concrètement, comme le souhaite le RP Nicolas, les questions suivantes : « *Existe-t-il dans notre université des lieux qui contribuent à réfléchir mais également contribuent à la réduction des inégalités qu'elles soient sociales, politiques, économiques ou culturelles ? Quid de l'accueil dans notre université des marginaux, des pauvres ? Quid de programmes d'enseignement qui promeuvent la Justice ou combattent la pauvreté ?* ». Si le croisement des savoirs est une valeur, il s'agira de s'interroger : « *En quoi concrètement la réalisons-nous dans notre recherche et notre enseignement ?* ». Si les valeurs humaines, le respect des personnes constituent des exigences pour les membres de la communauté universitaire, osons répondre à cette question dérangeante: « *En quoi ces valeurs sont-elles prises en considération lors des engagements et promotions des personnes ?* ».

Sans doute, les réponses ne pourront à chaque fois être positives, loin de là sans doute mais c'est dans le questionnement franc et renouvelé, dans la réponse transparente à la communauté et dans le dialogue entre la compagnie et l'Unamur, que réside l'essentiel de la démarche. Sans doute, la participation croissante de notre université au réseau international des universités jésuites constituera-t-elle un atout facilitant l'actuation de nos valeurs et leur ancrage à l'identité jésuite ? Notre localisation au cœur de l'Europe pourrait à cet égard, nous l'espérons, attirer nos partenaires du monde entier et nous permettre d'insérer nos chercheurs et enseignants dans des réseaux et des projets des universités jésuites.

Et la foi chrétienne dans tout cela ?

A cette exigence des valeurs auxquelles bien des humanistes pourraient souscrire, se superpose celle de la foi, au sens où un document récent de *Promotio Justitiae* (La Promotion de la Justice dans les universités de la Compagnie de Jésus, n° 116, 2014/3) l'entend : « *la foi consistait autrefois à défendre et propager la foi catholique, ... A présent, la foi dans l'éducation jésuite vise à offrir une expérience de la transcendance en leur montrant qu'il peut avoir pour but ultime l'ouverture à Dieu. C'est une interprétation de la foi qui promeut l'amour du voisin et rejette la religion comme outil de négation, d'exclusion de l'autre et de discrimination contre ceux qui sont différents.* ». Cette assertion condamne toute approche essentialiste catholique de l'université jésuite. L'université jésuite n'est pas un lieu de propagation de la foi ; elle se doit à un respect des opinions diverses de ses membres, comme le dit notre Charte, elle est « *Forte de son pluralisme* ». Par contre, en tant qu'université jésuite, elle se doit **d'offrir à l'ensemble de ses membres**, y compris mais pas uniquement les étudiants, des lieux, des moments, où l'ouverture à la transcendance et l'approche confiante en l'humanité sont proposées et réfléchies.

Inscrire cette invitation dans des lieux 'consacrés', une paroisse universitaire et quelques résidences étudiantes ne suffisent pas. Dans le cadre de la « Déclaration d'engagement réciproque », nous prévoyons désormais la création d'un centre de recherche « Foi et raison », nous avons décidé d'accueillir sur le campus diverses œuvres de la compagnie comme « Lumen Vitae », les éditions jésuites. Notre site web contiendra des pages réservées à la compagnie par lesquelles cette dernière peut faire part de son message. Notre bibliothèque abrite un centre de documentation et de recherche religieux. Au sein de notre enseignement, tous nos programmes contiennent un cours de sciences religieuses dont le contenu laissé à la liberté académique a pour fonction d'éveiller à la transcendance à partir de questions liées à la discipline suivi par l'étudiant. Enfin, notre université, avec certes un apport de la compagnie, a créé un Fonds afin, selon la Déclaration

d'engagement réciproque, « *de financer des chaires et ou autres projets spécifiquement liés à leur identité jésuite. Ces chaires pourront accueillir, le cas échéant, des membres de la Compagnie* ». Enfin, dans le cadre de son opération de *Fundraising*, l'Université de Namur a prévu deux appels dont l'un, le Fonds Notre Dame de la Paix, est dédié à des appels en lien avec l'identité jésuite de notre université.

Concluons

Voilà la manière dont mon université entend continuer à approfondir son identité jésuite et ce dans un contexte ouvert et sans *a priori* tant vis-à-vis de chacun de ses membres que vis-à-vis des diverses institutions d'enseignement universitaire de tous réseaux et inspirations. Si elle cherche à répondre aux impératifs de normalisation croissante et de service public que lui imposent l'émulation internationale, son financement et la 'loi' européenne, elle entend puiser dans ces valeurs identitaires jésuites vécues et réfléchies, sa différence et la force d'assumer pleinement sa mission d'université.

Namur le 14 janvier 2015

Annexe 1 : « Charte de l'Université de Namur », Mars 1993

Annexe 2 : « Déclaration d'engagement réciproque entre la Compagnie de Jésus et l'Université de Namur », revue le 7 février 2014